

## COMMUNIQUÉ

### **Pour diffusion immédiate**

Montréal, le jeudi 29 mars 2007

## **Placement de la main-d'œuvre L'industrie de la construction oublie vite**

Quand la Commission Cliche a recommandé de mettre fin au monopole syndical dans le domaine du placement des travailleurs, c'était pour empêcher l'intimidation et la discrimination. En occupant hier les bureaux de la Commission de la construction du Québec (CCQ), la FTQ-Construction démontre une fois de plus qu'elle veut retourner à l'époque où les syndicats de la construction bafouaient les lois.

Le *Règlement sur l'embauche et la mobilité des salariés dans l'industrie de la construction* est pourtant clair : il appartient à la CCQ d'offrir aux employeurs un service de référence et de tenir à jour un recensement des besoins de main-d'œuvre et des salariés disponibles.

Selon l'Association patronale des entreprises en construction du Québec (APECQ), le retour au monopole syndical en matière de placement constituerait une atteinte au traitement équitable des salariés – quelle que soit leur allégeance syndicale – et entraînerait une érosion des droits de gérance des employeurs.

L'APECQ, qui regroupe des entrepreneurs de tous les secteurs d'activité de l'industrie de la construction, s'étonne du silence des associations patronales sectorielles face aux prétentions de la FTQ-Construction. « Il est de notoriété publique que les associations patronales préfèrent confier le placement de la main-d'œuvre à la CCQ ou à un autre organisme indépendant, indique Jean Ratté, directeur général de l'APECQ. Pourquoi ne réagissent-elles pas? Peut-être à cause de leur position difficile dans les négociations en cours : une nouvelle preuve de la nécessité de réunifier toutes les forces de la partie patronale en abolissant la négociation sectorielle. »

Malgré les nombreuses failles du système de placement institué par la CCQ, l'APECQ demeure convaincue que cet organisme a les ressources et la crédibilité nécessaires pour assurer une gestion équitable et harmonieuse des mouvements de main-d'œuvre dans l'industrie de la construction

-30-

### ***Pour des informations additionnelles :***

Jean Ratté  
Directeur général  
APECQ  
(514) 739-2381